

## Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Vendredi 27 novembre 2020	Séance <input type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance	18h30	<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations	12 novembre 2020	

### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Devis SDEC
- II. Indemnité de budget allouée à Mme LAUR Annie (Trésorier Municipal pour l'exercice 20 20)
- III. Achat d'un ordinateur pour le secrétariat
- IV. PV de mise à disposition complémentaire entre la commune de Maizières et le SIVOS MER suite au transfert de compétence « bâtiments scolaire »
- V. Procès-verbal pour le cimetière
- VI. Rapport de la CLECT sur la compétence Relais assistants Maternels
- VII. Remplacement de la secrétaire de Mairie
- VIII. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
<b>ALIMECK Tony</b>	x		
<b>BIZET Ludovic</b>	x		
<b>BREHAM Karine</b>	x		
<b>CHENNEVIERE Simon</b>	x		
<b>DANEL Karl</b>	x		
<b>DANEL Kristina</b>	x		
<b>FOURNIER Vincent</b>	x		
<b>GUICHET-LEBAILLY Sabine</b>	x		
<b>JOUANNE Maxime</b>			x
<b>SALLEY Sébastien</b>	x		
<b>VALOGNES Emeline</b>	x		
<b>POUVOIR :</b>			
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers  Membres présents	11
Secrétaire : <b>SALLEY Sébastien</b>		Quorum	10

- I. Devis SDEC  
Un devis a été effectué par le SDEC au sujet de l'éclairage du parking du chemin de la butte à Maurice afin que le stationnement se passe dans de bonnes conditions. Deux nouveaux candélabres vont être posés.  
Le montant du devis s'élève à **5702,53 € TTC** et la contribution communale est de **3088,67 € TTC**  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la pose de ces deux candélabres. Une délibération doit être prise dans ce sens.
- II. Indemnité de budget allouée à Mme LAUR Annie (Trésorier Municipal pour l'exercice 2020)  
Le montant de cette indemnité pour l'année 2020 est de **27,61€**.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer l'indemnité de budget à Mme LAUR pour la somme de **27,61 €**. Une délibération doit être prise dans ce sens.
- III. Achat d'un ordinateur pour le secrétariat.  
Etant donné la vétusté de l'ordinateur du secrétariat, son remplacement est nécessaire.  
Des devis ont été réalisés. La société OMB informatique a été retenue pour l'achat d'un ordinateur et ses logiciels pour la somme de **1758,00 € TTC**  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter un ordinateur et ses logiciels pour le secrétariat de la mairie pour la somme de **1758,00 € TTC**. Une délibération doit être prise dans ce sens.
- IV. PV de mise à disposition complémentaire entre la commune de Maizières et le SIVOS MER  
Un procès-verbal de mise à disposition complémentaire doit être pris pour le remboursement de la mairie par le SIVOS MER. Cela concerne le capital des emprunts et les intérêts des emprunts payés par la mairie en 2017 suite au transfert de la compétence bâtiments scolaires du SIVOS MER. Cette somme est de **3466,41€**.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le SIVOS MER rembourse le capital des emprunts et les intérêts pour la somme de **3466,41 €**.  
Une délibération doit être prise dans ce sens.
- V. Procès-verbal pour le cimetière  
La démarche relative à l'abandon des tombes continue. Un article annonçant les tombes en situation d'abandon est paru le 27 octobre 2020. Les familles des défunts peuvent se manifester jusqu'au 31 décembre 2020. Passé cette date, un procès-verbal de constatation d'état d'abandon sera effectué.  
Pour le renouvellement des concessions, il est demandé aux familles des défunts de se présenter en mairie aux horaires de permanence.
- VI. Rapport de la CLECT sur la compétence Relais assistants Maternels  
La commission locale d'évaluation des charges de la communauté de communes a été saisie pour évaluer le transfert de charges liées au transfert de la compétence « création, aménagement, gestion et animation d'un relais assistants maternels ». Elle a rendu son rapport et le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT.  
Une délibération sera prise dans ce sens.
- VII. Remplacement de la secrétaire de Mairie  
Le congé de maternité de madame COLLEU secrétaire de mairie débutera le 20 décembre 2020. Elle sera remplacée par Madame Bourges Marie-Agnès pendant toute la durée de son congé de maternité. Un arrêté doit être rédigé.
- VIII. Divers
  - A) CCAS : Distribution des colis de Noël.  
Les colis des sages seront distribués le mercredi 16 décembre 2020. La date du repas des sages est fixée au 14 mars 2021 si les conditions sanitaires liées à la COVID le permettent.

B) Mise en place des guirlandes dans les rues de la commune

Les guirlandes seront posées dans la première semaine de décembre, semaine 49 par la commune et le comité des fêtes. Une nacelle doit être louée. La commune de Potigny propose de nous louer une nacelle avec conducteur pour la somme de **180€TTC** pour une journée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents : approuve la location de la nacelle avec conducteur de la commune de Potigny pour une journée pour la somme de **180€TTC**.

C) Fibre optique

La commune de Maizières et le SIVOS doivent se connecter à la Fibre optique en 2021. Un devis commun va être réalisé afin de choisir un opérateur. Monsieur **BIZET Ludovic** et mesdames **GUICHET-LEBAILLY Sabine, VALOGNES Emeline** sont en charge du suivi de ce dossier.

D) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Suite aux inondations survenues le 12 août 2020, notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances. Je demande à tous les administrés qui ont été touché par ce phénomène de se rapprocher de leurs assureurs. La mairie est à votre disposition pour plus de renseignements.

E) Projets des commissions

**ENVIRONNEMENT EMBELLISSEMENT CULTURE ET ANIMATION**

Monsieur Le Maire de la Commune de Maizières informe le conseil municipal suite à la réunion de la commission environnement, embellissement, culture et animation qui s'est réunie le vendredi 29 octobre 2020, que le montant des travaux d'embellissements sur la commune a été budgétisé pour 2021. La commission demande la somme de 2646,00€ au conseil municipal pour la réalisation de son projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents : approuve le montant des travaux d'embellissements pour la somme de 2646,00€TTC et autorise le Maire à mettre cette somme au budget 2021.

**RESPONSABLE SITE INTERNET COMMUNAL et Journal du Laizon :**

Notre site WEB de la commune a besoin d'un hébergeur. La commission site internet a proposé o2switch un hébergeur Web indépendant membre du RIPE (Réseau IP Européen).

Le coût est de 100,00€ TTC par an. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents approuve l'abonnement proposé par o2switch pour la somme de **100,00€ TTC** par an.

F) Fermeture de la Mairie : la mairie sera fermée au public le mercredi 23 décembre 2020 au soir. Réouverture le lundi 4 janvier 2021.

La permanence sera établie par les conseillers municipaux. Un planning a été fait pendant la semaine de Noël et le jour de l'an. Il sera affiché sur la porte de la mairie.

Le **prochain Conseil Municipal** aura lieu au mois de Janvier 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à **20h30**

**Le secrétaire de séance :**

**Le Maire :**